

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Mélange
Nom commercial	: KEBOCID 310
UFI	: PMFY-WVCC-0406-0YW6
Type de produit	: Préparation
Groupe de produits	: Produit commercial

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal	: Utilisation professionnelle, Utilisation industrielle
Spec. d'usage industriel/professionnel	: Réservé à un usage professionnel Utilisé dans des systèmes clos
Utilisation de la substance/mélange	: Biocide pour jus sucré - Biocide pour circuit d'eau
Fonction ou catégorie d'utilisation	: 55/999 Others

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

KEBO FRANCE  
21 rue, François de Tessan  
77330 OZOIR LA FERRIERE - FRANCE  
T 33.(0).1.60.02.76.00 - F 33.(0).1.64.40.11.43  
[contact@kebo-france.com](mailto:contact@kebo-france.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1 H400  
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

# KEBOCID 310

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS09

Mention d'avertissement (CLP) :

Attention

Contient :

dimethyldithiocarbamate de sodium

Mentions de danger (CLP) :

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence (CLP) :

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P391 - Recueillir le produit répandu.

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

### 2.3. Autres dangers

PBT: non pertinent – pas d'enregistrement requis

vPvB: non pertinent – pas d'enregistrement requis

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
dimethyldithiocarbamate de sodium	(N° CAS) 128-04-1	≤ 50	Aquatic Acute 1, H400

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation

: S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si la respiration est difficile ou en cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle ou apporter de l'oxygène par du personnel formé. Ne pas pratiquer le bouche à bouche directement. Les personnes exposées peuvent avoir besoin d'une surveillance médicale pendant 48 heures.

Premiers soins après contact avec la peau

: Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire

: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin.

Premiers soins après ingestion

: Faire boire de petites quantités d'eau si la personne est consciente. Arrêter de faire boire de l'eau si la personne se sent mal au point de vomir. Ne pas faire vomir sauf sous une autorité médicale. Si la personne est inconsciente, la mettre en PLS et appeler un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

# KEBOCID 310

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Symptômes principaux et effets : peu provoquer un sensibilisation par contact avec la peau - Peut provoquer une irritation de la peau. Indications immédiates à fournir au médecin et traitement spécifique : consigne générale pour les dithiocarbamates - Suivi biologique en cas d'exposition chronique (détermination du TTCA dans les urines en fin de journée de travail/semaine - Tests sanguins pour les effets différés : foie, reins, thyroïde).

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone.  
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Non inflammable.  
Danger d'explosion : Pas connu.  
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : oxyde de carbone, d'azote et dioxyde de soufre.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Évacuer la zone. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.  
Instructions de lutte contre l'incendie : Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales. Endiguer et contenir les fluides d'extinction.  
Protection en cas d'incendie : Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Bottes, gants caoutchouc, lunettes.  
Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Intervention limitée au personnel qualifié muni des protections appropriées. Ventiler la zone de déversement.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Gants de protection. Lunettes de sécurité.  
Procédures d'urgence : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Recueillir le produit répandu. Utiliser un matériau absorbant tel que le sable.  
Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Quantités importantes: mettre les substances solides dans des récipients qui ferment. Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale. Éliminer les résidus par rinçage à l'eau.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

# KEBOCID 310

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.
- Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Tenir au frais. Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un récipient fermé.
- Produits incompatibles : Acides forts.
- Matières incompatibles : Le produit corrode le cuivre, le zinc et ses alliages.
- Informations sur le stockage en commun : Ne pas stocker avec des produits alimentaires et les aliments pour animaux.
- Lieu de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Protéger de la chaleur.
- Prescriptions particulières concernant l'emballage : 1000 kg - 200 kg - 60 kg.
- Matériaux d'emballage : Polyéthylène.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

utilisation industrielle. Utilisation professionnelle.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.1.4. DNEL et PNEC

KEBOCID 310	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
Aiguë - effets systémiques, cutanée	7,533 mg/kg de poids corporel NOAEL : 225.990 mg/kg bw/day
Aiguë - effets systémiques, inhalation	1,44 mg/m <sup>3</sup> NOAEC : 18.00 mg/m <sup>3</sup>
Aiguë - effets locaux, cutanée	pas d'information disponible
Aiguë - effets locaux, inhalation	pas d'information disponible
A long terme - effets systémiques, cutanée	123 mg/kg de poids corporel/jour NOAEL : 2152.5 mg/kg bw/day
A long terme - effets locaux, cutanée	pas d'information disponible
A long terme - effets systémiques, inhalation	3442 mg/m <sup>3</sup> NOAEC : 43025 mg/m <sup>3</sup>
A long terme - effets locaux, inhalation	pas d'information disponible
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0,0078 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,00078 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	0,025 mg/l

# KEBOCID 310

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

<b>PNEC (Sédiments)</b>	
PNEC sédiments (eau douce)	0,0162 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	0,00162 mg/kg poids sec
<b>PNEC (Sol)</b>	
PNEC sol	0,4053 mg/kg poids sec
<b>PNEC (STP)</b>	
PNEC station d'épuration	0,0365 mg/l

### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

#### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

#### Équipement de protection individuelle:

Protection respiratoire non-autonome. Gants.

#### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



#### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2.2.2. Protection de la peau

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

#### Protection contre les dangers thermiques:

Pas nécessaire.

### 8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

#### Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

#### Contrôle de l'exposition du consommateur:

ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.

#### Autres informations:

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: jaune clair.
Apparence	: Liquide jaune clair.
Odeur	: Aminé(e).
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: Pas disponible

# KEBOCID 310

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: 106 °C
Inflammabilité	: Pas disponible
Limites d'explosivité	: Pas disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	: Pas disponible
Limite supérieure d'explosivité (LSE)	: Pas disponible
Point d'éclair	: non applicable
Température d'auto-inflammation	: 420 °C
Température de décomposition	: 266 °C
pH	: Pas disponible
Viscosité, cinématique	: 0,004 mm <sup>2</sup> /s
Viscosité, dynamique	: 4,2 mPa·s
Solubilité	: Eau: 374 – 400 g/l à 20°C
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: < -2,28 n-octanol/water
Pression de vapeur	: 0,0000002 hPa à 25 °C
Pression de vapeur à 50 °C	: Pas disponible
Masse volumique	: 1,18 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C
Densité relative	: Pas disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Pas disponible
Taille d'une particule	: Non applicable
Distribution granulométrique	: Non applicable
Forme de particule	: Non applicable
Ratio d'aspect d'une particule	: Non applicable
État d'agrégation des particules	: Non applicable
État d'agglomération des particules	: Non applicable
Surface spécifique d'une particule	: Non applicable
Empoussiérage des particules	: Non applicable

### 9.2. Autres informations

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Le produit n'est pas explosif.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

### 10.4. Conditions à éviter

Chaleur.

### 10.5. Matières incompatibles

Acides.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone. Oxydes d'azote. Oxydes de soufre.

# KEBOCID 310

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé

KEBOCID 310	
DL50 orale rat	> 2500 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 5000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Irritant
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Légèrement irritant
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: sensibilisation de la peau
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

KEBOCID 310	
Viscosité, cinématique	0,004 mm <sup>2</sup> /s

#### 11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Non classé

KEBOCID 310	
CE50 - Crustacés [1]	0,67 mg/l
CE50 72h - Algues [2]	0,25 mg/l <i>Pseudokirchnerella subcapitata</i>

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

KEBOCID 310	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	< -2,28 n-octanol/water

# KEBOCID 310

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### KEBOCID 310

PBT: non pertinent – pas d'enregistrement requis

vPvB: non pertinent – pas d'enregistrement requis

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.7. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Aucun autre effet connu



## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)	: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets	: Les déchets doivent être éliminés conformément aux réglementations locales et nationale en vigueur.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Traiter comme un déchet.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Indications complémentaires	: Déchets industriels.
Ecologie - déchets	: Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG

ADR	IMDG
<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	
UN 3082	UN 3082
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	
Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, nsa	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, nsa
<b>Description document de transport</b>	
UN 3082 Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, nsa (dimethyldithiocarbamate de sodium), 9, III, (E)	UN 3082 Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, nsa (dimethyldithiocarbamate de sodium), 9, III, POLLUANT MARIN
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	
9	9
	
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	
III	III



# KEBOCID 310

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Oui

Dangereux pour l'environnement : Oui  
Polluant marin : Oui

Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Quantités limitées (ADR) : 5I

Quantités exceptées (ADR) : E1

Catégorie de transport (ADR) : 3

Code de restriction en tunnels (ADR) : E

#### Transport maritime

N° FS (Feu) : F-A

N° FS (Déversement) : S-B

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

#### 15.1.2. Directives nationales

##### Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK) : WGK 3, Très dangereux pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1)

Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV) : Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)

##### Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte intégral des phrases H et EUH:

Aquatic Acute 1

Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1

H400

Très toxique pour les organismes aquatiques.

# KEBOCID 310

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

---

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.